


Département de Lozère

Mairie

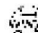
10 Place de la Mairie

Le Bruel

48230 ESCLANÈDES

 04 66 48 25 24 / 09 62 56 57 19

 mairie.esclanedes@wanadoo.fr

 www.esclanedes.fr

Budget « Eau - assainissement »

Budget Primitif 2026

note de présentation brève et synthétique

SOMMAIRE

1	CADRE RÈGLEMENTAIRE	1
2	CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »	1
3	CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET	2
3.1	Généralités du budget.....	2
3.2	Reprise des résultats de l'exercice 2025	2
3.3	Vue d'ensemble du budget 2026	3
3.4	Comparatif des dépenses et recette des budgets de 2024 à 2026	4
4	SECTION D'EXPLOITATION.....	4
4.1	Généralités de la section d'exploitation	4
4.2	Présentation synthétique de la section d'exploitation	4
4.3	Évolution des dépenses et recettes de l'exploitation de 2021 à 2026	5
5	SECTION D'INVESTISSEMENT	6
5.1	Généralités de la section d'investissement	6
5.2	Présentation synthétique de la section d'investissement	6
5.3	Évolution des dépenses et recettes de l'investissement de 2021 à 2026	8
5.4	Les principaux projets pour l'année 2026.....	9
6	LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET	9
6.1	Les principaux ratios.....	9
6.2	La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »	10
6.2.1	L'état des emprunts.....	10
6.2.2	L'annuité de la dette.....	10
6.2.3	L'encours de dette	11

1 CADRE RÈGLEMENTAIRE

L'article L.2313-1 du CGCT (code général des collectivités territoriales) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif (BP) et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

2 CONTEXTE HISTORIQUE ET ORIGINE DU BUDGET « EAU-ASSAINISSEMENT »

Rappel historique :

- Par arrêté en date du 27/12/2016, le Préfet de la Lozère a acté la fusion au 1^{er} janvier 2017 de la communauté de communes Aubrac Lot Causse et la communauté de communes du Pays de Chanac (comprenant les communes de Chanac, Cultures, Esclanèdes et les Salelles) ayant la compétence « eau et assainissement ».



- Cette compétence est alors gérée, pour l'année 2017 par la nouvelle communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn.

- Par délibération en date du 21/12/2017, le conseil communautaire arrête les compétences optionnelles et facultatives que la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn exercera au 1/01/2018. La compétence « eau et assainissement » n'est pas retenue et revient aux communes de l'ex-communauté de communes du Pays de Chanac.

- Par délibération en date du 09/04/2018, une clé de répartition (en fonction du nombre de compteurs dans les communes) est votée pour la restitution de l'excédent d'investissement (subventions) et du déficit de fonctionnement (emprunts) :

Chanac : 58,73% ; Cultures 7,09% ; Esclanèdes 19,75% ; Les Salelles 14,43%.

- Depuis le 1^{er} janvier 2018 la commune d'Esclanèdes exerce, seule, la compétence « eau et assainissement » et participe, par convention financière, au frais de personnel de la commune de Chanac.

3 CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

3.1 Généralités du budget

Le budget doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée (article L. 1612-2 du Code général des collectivités territoriales - CGCT), et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget « Eau-assainissement » est un budget indépendant du Budget Principal de la commune et retrace les recettes et les dépenses dédiées aux activités spécifiques suivantes :

- la production, le transport et la distribution de l'eau potable ;
- la collecte et le transport des eaux usées ;
- la gestion technique du réseau et des équipements ;
- la gestion des abonnements et la facturation des consommations/prestations.

Il s'agit d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC) car il est :

- dédié à une activité spécifique ;
- financé, essentiellement, par les redevances des usagers ;
- ses modalités de gestion révèlent une similitude avec les entreprises privées comparables.

Pour un SPIC le budget annexe est obligatoire.

Le service des eaux d'Esclanèdes fonctionne en régie directe.

Comme pour le Budget Primitif Principal, un budget annexe contient une section de fonctionnement appelé « section d'exploitation » et une section d'investissement. Chacune de ces sections, tout comme l'ensemble du budget annexe, doit être équilibrée, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes. Un budget annexe peut être en partie subventionné par le budget principal. Le principe d'unité budgétaire exige que l'ensemble du budget d'une collectivité soit présenté sur un document unique. Les budgets annexes sont donc votés par l'assemblée délibérante de la collectivité en même temps que le budget principal.

Le Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » est voté le 27 avril 2026 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur le site internet de la commune.

3.2 Reprise des résultats de l'exercice 2025

Le Budget Primitif Annexe « Eau-assainissement » 2026 étant présenté après le vote du CFU 2025 (Compte Financier Unique), il intègre les résultats de clôture de l'exercice précédent ainsi que les restes à réaliser (reports de crédits, en dépenses comme en recettes) en section d'investissement.

			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	91 372.00	103 900.23	195 272.23
	Recettes réalisées (1)	B	35 223.00	121 710.78	156 933.78
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	164 974.61	196.572.00	361 546.61
	Dépenses réalisées (1)	E	142 098.79	116 998.19	259 096.98
	Restes à réaliser	F	17 100.00	0.00	17 100.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-106 875.79	4 712.59	-102 163.20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	73 602.61	92 671.77	166 274.28
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-33 273.18	97 384.36	64 111.18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-17 100.00	0.00	-17 100.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-50 373.18	97 384.36	47 011.18

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 présentant un excédent de fonctionnement de 97 384.36 €, il est proposé d'affecter ce résultat :

- en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 47 011.18 € (article FR 002 : résultat de fonctionnement reporté) ;
- en recette de la section d'investissement pour un montant de 50 373.18 € (article IR 1068 : excédents de fonctionnement capitalisé) destiné à couvrir le besoin de financement dégagé par cette section.

3.3 Vue d'ensemble du budget 2026

Compte tenu des excédents des années antérieures, la section d'exploitation s'équilibre malgré la baisse, prévue, de consommation d'eau et par conséquent des redevances d'assainissement. La section d'investissement, malgré les emprunts en cours, va permettre d'effectuer quelques travaux nécessaires à la bonne gestion du service.

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	94 376.82	144 750.00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	17 100.00	0.00
	001 Solde de l'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 33 273.18	(si solde positif)
		=	=
Total de la section d'investissement		144 750.00	144 750.00
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	150 600.00	103 588.82
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)		0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 47 011.18
		=	=
Total de la section de fonctionnement		150 600.00	150 600.00
TOTAL DU BUDGET		295 350.00	295 350.00

3.4 Comparatif des dépenses et recette des budgets de 2024 à 2026

		2024	2025		2026	
			montant	variation	montant	variation
Exploitation	Dépenses	180 206.00	196 572.00	9.08%	150 600.00	-23.39%
	Recettes	180 206.00	196 572.00	9.08%	150 600.00	-23.39%
Investissement	Dépenses	158 978.00	164 974.61	3.77%	144 750.00	-12.26%
	Recettes	158 978.00	164 974.61	3.77%	144 750.00	-12.26%

4 SECTION D'EXPLOITATION

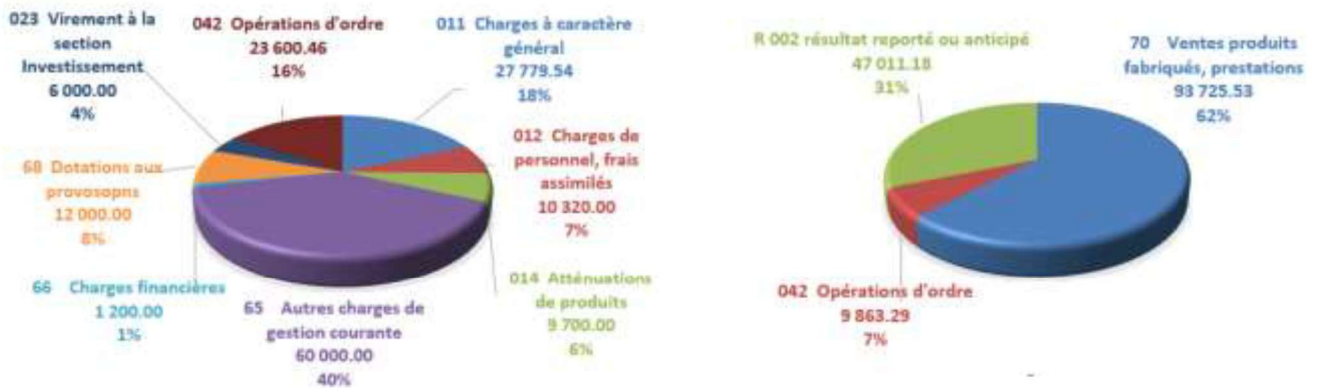
4.1 Généralités de la section d'exploitation

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service communal. C'est semblable au budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, transport, impôts...).

4.2 Présentation synthétique de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	BP 2026
011 Charges à caractère général	27 779.54
012 Charges de personnel, frais assimilés	10 320.00
014 Atténuations de produits	9 700.00
65 Autres charges de gestion courante	60 000.00
66 Charges financières	1 200.00
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provosopns	12 000.00
022 Dépenses imprévues	
Dépenses réelles d'exploitation	120 999.54
023 Virement à la section Investissement	6 000.00
042 Opérations d'ordre	23 600.46
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
Dépenses d'ordre d'exploitation	29 600.46
Total des dépenses d'exploitation	150 600.00

Recettes d'exploitation	BP 2026
013 Atténuations de charges	
70 Ventes produits fabriqués, prestations	93 725.53
73 Produits issus de la fiscalité	
74 Dotations et participation	
75 Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante	93 725.53
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
78 Reprises sur provisions et dépréciations	
Total des recettes réelles d'exploitation	93 725.53
042 Opérations d'ordre	9 863.29
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 863.29
Total de recettes d'exploitation de l'exercice	103 588.82
R 002 résultat reporté ou anticipé	47 011.18
Total de recettes d'exploitation CUMULEES	150 600.00



Les dépenses d'exploitation sont constituées par :

- les intérêts des 2 emprunts dans l'année (détail dans le tableau ci-dessous) :

organisme	objet	montant	durée
Crédit Agricole	Investissement communautaire	5 300	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)
Crédit Agricole	Consolidation ligne trésorerie	68 260	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)

- l'emprunt « Travaux assainissement » s'est terminé en 2025 :

organisme	objet	montant	durée
Caisse d'Epargne	Travaux assainissement	48 000	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)

- les charges à caractère général (électricité, fournitures diverses, redevances et autres taxes...);
- les charges de personnel, reversées au Budget Principal ;
- le reversement des redevances à l'Agence de l'Eau ;
- les prestations de service reversées à la commune de Chanac.

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à la vente de produits et prestations :

- la vente d'eau aux abonnés (abonnement et consommation) ;
- la part des redevances et autres taxes reversées à la commune.

Tarif 2026 pour les abonnés (extrait de la délibération n°DE2020 – 37 du 28/07/2020) :

TERMES FIXES ET CONSOMMATION		HT, en €	TVA, en %
EAU	terme fixe (abonnement annuel)	79.00	5.5
	terme fixe jardin et compteur de chantier (abonnement annuel)	27.00	
	consommation de 0 à 500 m3 (par m3)	1.73	
	consommation de 501 et plus (par m3)	1.23	
ASSAINISSEMENT	terme fixe (abonnement annuel)	58.00	10.0
	consommation (par m3)	0.91	

La commune d'Esclanèdes adhère, par obligation légale, au service SPANC de la communauté de commune Aubrac Lot Causses Tarn. Ce service équilibre ses comptes par le versement des redevances des abonnés à l'assainissement non collectif (35€/an), les contrôles et autres diagnostics obligatoires (si vente, réhabilitation ou contre-visite). La commune ne participe donc pas financièrement, actuellement, à ce service.

4.3 Évolution des dépenses et recettes de l'exploitation de 2021 à 2026

Dépenses d'exploitation	2021	2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	22 100.00	23 350.00	25 799.80	20 700.00	20 800.00	27 779.54
012 Charges de personnel, frais assimilés	6 000.00	7 200.00	8 500.00	9 240.00	10 150.00	10 320.00
014 Atténuations de produits	15 000.00	12 000.00	12 500.00	15 000.00	15 650.00	9 700.00
65 Autres charges de gestion courante	47 300.00	46 200.00	51 000.00	55 000.00	57 000.00	60 000.00
66 Charges financières	3 200.00	2 200.00	2 500.00	2 500.00	1 600.00	1 200.00
67 Charges exceptionnelles	3 000.00	3 000.00	3 000.00	3 000.00		

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 048-214800567-20260420-DE2026_29-BF

68 Dotations aux provisions						12 000.00
022 Dépenses imprévues	1 628.00		500.00	0.00		
Dépenses réelles d'exploitation	98 228.00	93 950.00	103 799.80	105 440.00	105 200.00	120 999.54
023 Virement à la section Investissement	46 144.00	68 700.00	75 681.00	51 766.00	68 594.00	6 000.00
042 Opérations d'ordre	21 772.00	22 322.00	22 323.20	23 000.00	22 778.00	23 600.46
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Dépenses d'ordre d'exploitation	67 916.00	91 022.00	98 004.20	74 766.00	91 372.00	29 600.46
Total des dépenses d'exploitation	166 144.00	184 972.00	201 804.00	180 206.00	196 572.00	150 600.00
évolution		11.33%	9.10%	-10.70%	9.08%	-23.39%

Recettes d'exploitation	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
013 Atténuations de charges						
70 Ventes produits fabriqués, prestations	98 499.65	103 901.46	106 400.00	90 499.56	94 451.17	93 725.53
73 Produits issus de la fiscalité						
74 Dotations et participation						
75 Autres produits de gestion courante						
Total des recettes de gestion courante	98 499.65	103 901.46	106 400.00	90 499.56	94 451.17	93 725.53
76 Produits financiers						
77 Produits exceptionnels						
78 Reprises sur provisions, dépréciations						
Total des recettes réelles d'exploitation	98 499.65	103 901.46	106 400.00	90 499.56	94 451.17	93 725.53
042 Opérations d'ordre	9 031.81	9 190.14	9 334.73	10 000.00	9 449.06	9 863.29
043 Opérations d'ordre intérieur section						
Total des recettes d'ordre d'exploitation	9 031.81	9 190.14	9 334.73	10 000.00	9 449.06	9 863.29
Total de recettes d'exploitation exercice	107 531.46	113 091.60	115 734.73	100 499.56	103 900.23	103 588.82
R 002 résultat reporté ou anticipé	58 612.54	71 880.40	85 870.23	79 706.44	92 671.77	47 011.18
Total de recettes d'exploitation CUMULEES	166 144.00	184 972.00	201 604.96	180 206.00	196 572.00	150 600.00
évolution		11.33%	8.99%	-10.61%	9.08%	-23.39%

5 SECTION D'INVESTISSEMENT

5.1 Généralités de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

5.2 Présentation synthétique de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2026
20 Immo incorporelles (hors opération)	
21 Immo corporelles (hors opération)	
22 Immo en affectation (hors opération)	
23 Immobilisations en cours (hors opération)	
114 Opération d'équipement n°114	
115 Opération d'équipement n°115	6 000.00
116 Opération d'équipement n°116	
134 Opération d'équipement n°134	5 000.00
135 Opération d'équipement n°135	2 270.00
136 Opération d'équipement n°136	7 830.00
137 Opération d'équipement n°137	77 913.53

Recettes d'investissement	BP 2026
13 Subventions d'investissement	64 776.36
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
20 Immobilisations incorporelles	
21 Immobilisations corporelles	
22 Immobilisations reçues en affectation	
23 Immobilisations en cours	
Total des recettes d'équipement	64 776.36
10 Dotations, fonds divers et réserves	50 373.18
165 Dépôts et cautionnements reçus	
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	

Total des dépenses d'équipement	99 013.53
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	2 600.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	
26 Participat° et créances rattachées	
27 Autres immobilisations financières	
020 Dépenses imprévues	
Total des dépenses financières	2 600.00
Total dépenses réelles	101 613.53
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 863.29
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	9 863.29
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	111 476.82
D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé	33 273.18
Total des dépenses d'invest de CUMULEES	144 750.00

27 Autres immobilisations financières	
Total des recettes financières	50 373.18
Total recettes réelles	115 149.54
021 Virement de la section d'exploitation	6 000.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	23 600.46
Total des prélèvements provenant de l'exploit	29 600.46
041 Opérations patrimoniales	
Total dépenses d'ordre	29 600.46
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	144 750.00
R 001 solde d'execut° positif reporté/anticipé	0.00
Total des recettes d'invest de CUMULEES	144 750.00



Deux types de recettes d'investissement coexistent : les recettes dites patrimoniales (par exemple l'affectation du résultat de l'année précédente) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du capital des emprunts à rembourser, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Détail des opérations d'équipement (programmes d'investissement ouverts) :

n°	libellé	dépenses 2026	recettes 2026
		prévisions	prévisions
115	Télégestion des réservoirs	6 000.00	0.00
134	Achat de matériel	5 000.00	0.00
135	Rénovation conduite AEP	2 270.00	64 776.36
136	Zonage d'assainissement	7 830.00	0.00
137	Réhabilitation captage Esclanèdes	77 913.53	0.00
TOTAL		99 013.53	64 776.36

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 048-214800567-20260420-DE2026_29-BF

5.3 Évolution des dépenses et recettes de l'investissement de 2021 à 2026

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
20 Immo incorporelles (hors opération)						
21 Immo corporelles (hors opération)						
22 Immo en affectation (hors opération)						
23 Immo en cours (hors opération)						
114 Opération d'équipement n°114	10 000.00					
115 Opération d'équipement n°115	10 000.00	8 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	6 000.00
116 Opération d'équipement n°116	85 500.00	103 201.00	125 631.00	10 000.00	10 000.00	
134 Opération d'équipement n°134	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	10 000.00	5 000.00
135 Opération d'équipement n°135			0.00	108 978.00	102 525.55	2 270.00
136 Opération d'équipement n°136					13 000.00	7 830.00
137 Opération d'équipement n°137						77 913.53
Total des dépenses d'équipement	115 500.00	121 201.00	145 631.00	138 978.00	145 525.55	99 013.53
10 Dotations, fonds divers et réserves						
13 Subventions d'investissement						
16 Emprunts et dettes assimilées	8 201.22	8 400.00	9 000.00	10 000.00	10 000.00	2 600.00
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
020 Dépenses imprévues	561.97	1 339.25				
Total des dépenses financières	8 763.19	9 739.25	9 000.00	10 000.00	10 000.00	2 600.00
Total dépenses réelles	124 263.19	130 940.25	154 631.00	148 978.00	155 525.55	101 613.53
040 Opérat° ordre transfert entre sections	9 031.81	27 081.13	9 334.73	10 000.00	9 449.06	9 863.29
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	9 031.81	27 081.13	9 334.73	10 000.00	9 449.06	9 863.29
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	133 295.00	158 021.38	163 965.73	158 978.00	164 974.61	111 476.82
D 001 solde d'execut° négatif ou anticipé						33 273.18
Total des dépenses d'invest de CUMULEES	133 295.00	158 021.38	163 965.73	158 978.00	164 974.61	144 750.00
évolution		18.55%	3.76%	-3.04%	3.77%	-12.26%

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
13 Subventions d'investissement	1.22		0.00	14 999.11	0.00	64 776.36
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)						
20 Immobilisations incorporelles						
21 Immobilisations corporelles						
22 Immobilisations reçues en affectation						
23 Immobilisations en cours						
Total des recettes d'équipement	1.22	0.00	0.00	14 999.11	0.00	64 776.36
10 Dotations, fonds divers et réserves						50 373.18
165 Dépôts et cautionnements reçus						
18 Compte de liaison : affectat° (BA, régie)						
26 Participat° et créances rattachées						
27 Autres immobilisations financières						
Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	50 373.18
Total recettes réelles	1.22	0.00	0.00	14 999.11	0.00	115 149.54
021 Virement de la section d'exploitation	46 144.00	68 700.00	75 681.00	51 766.00	68 594.00	6 000.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	21 772.00	22 322.00	22 323.20	23 000.00	22 778.00	23 600.46
Total des prélèvements provenant de l'exploit	67 916.00	91 022.00	98 004.20	74 766.00	91 372.00	29 600.46
041 Opérations patrimoniales						
Total dépenses d'ordre	67 916.00	91 022.00	98 004.20	74 766.00	91 372.00	29 600.46
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	67 917.22	91 022.00	98 004.20	89 765.11	91 372.00	144 750.00
R 001 solde execut° positif reporté/anticipé	65 377.78	66 999.38	65 961.53	69 212.89	73 602.61	0.00



Total des recettes d'invest de CUMULEES	133 295.00	158 021.38	163 965.73	158 978.00	164 974.61	144 750.00
évolution		18.55%	3.76%	-3.04%	3.77%	-12.26%

5.4 Les principaux projets pour l'année 2026

Les programmes N°115 « Télégestion des réservoirs » et 134 « Achat de matériel » sont des programmes dits « permanents » qui permettent de financer des travaux nécessaires au cours de l'année.

Le programme N°136 « Rénovation conduite AEP »

Un important chantier a été entrepris en urgence courant l'été 2025. Le caractère urgent (avant les risques de gel) et impératif (alimentation en eau potable de toute la commune) a obligé à faire effectuer ces travaux le plus rapidement possible. Le chantier visait au renouvellement des canalisations alimentant le réservoir de Marance et à l'acquisition de l'assiette foncière nécessaire au passage des réseaux (achat du terrain pour 14 520 € : sur le Budget Principal). Les dépenses à hauteur de 120 000 € HT ont été effectuées en 2025, avec une aide de la Communauté de Communes ALCT de 12 445 € déjà perçue. De plus, les subventions obtenues (Etat - 39 776 €, Conseil Départemental - 25 000 €) seront versées en 2026.

Pour information, ces travaux ont permis de réduire considérablement nos pertes en eau potable : nous constatons aujourd'hui une diminution du débit de fuite de 82.5 %.

Le programme N°136 « Zonage d'assainissement »

Le programme sert principalement à financer les études du cabinet Gaxieu pour la validation obligatoire du zonage d'assainissement de la commune en cours depuis l'année 2024. L'enquête publique puis la validation par le conseil municipal devrait aboutir cette année. Par la suite, une étude du réseau en eau potable semble nécessaire afin de régulariser l'existant et de planifier un plan d'action pour sa rénovation afin de limiter au maximum les pertes.

Le programme N° 137 « Réhabilitation captage Esclanèdes »

Le programme est destiné à la réhabilitation du captage d'Esclanèdes, situé au Grand Planet et assurant l'alimentation en eau de toute la commune. Ce captage présente aujourd'hui un état de dégradation avancé : les équipements hydrauliques en place (groupes de pompage, canalisations, organes de commande et accessoires) sont vétustes, les éléments de serrurerie et de génie civil sont affectés par une corrosion généralisée. Dans ce contexte, une réhabilitation complète est nécessaire afin de garantir la sécurité des accès, la fiabilité de l'exploitation et la continuité du service d'alimentation en eau.

6 LES DONNÉES SYNTHETIQUES DU BUDGET

6.1 Les principaux ratios

Les travaux importants du chantier « Rénovation conduite AEP » ont représenté 86 % du budget 2025 destiné aux programmes d'investissement. Ceci explique la somme moindre du virement reporté de 2025 à 2026 par rapport aux années précédentes.

Pour autant, les budgets des SPIC exploités en régie doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, à savoir notamment la redevance perçue auprès des usagers. De plus, l'alinéa 1^{er} de l'article L2224-2 du CGCT interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services. Ce principe prévient tout type de distorsion de concurrence et permet d'éviter que le service soit financé par les contribuables en lieu et place de l'utilisateur.

6.2 La dette de la commune pour le service « eau-assainissement »

6.2.1 L'état des emprunts

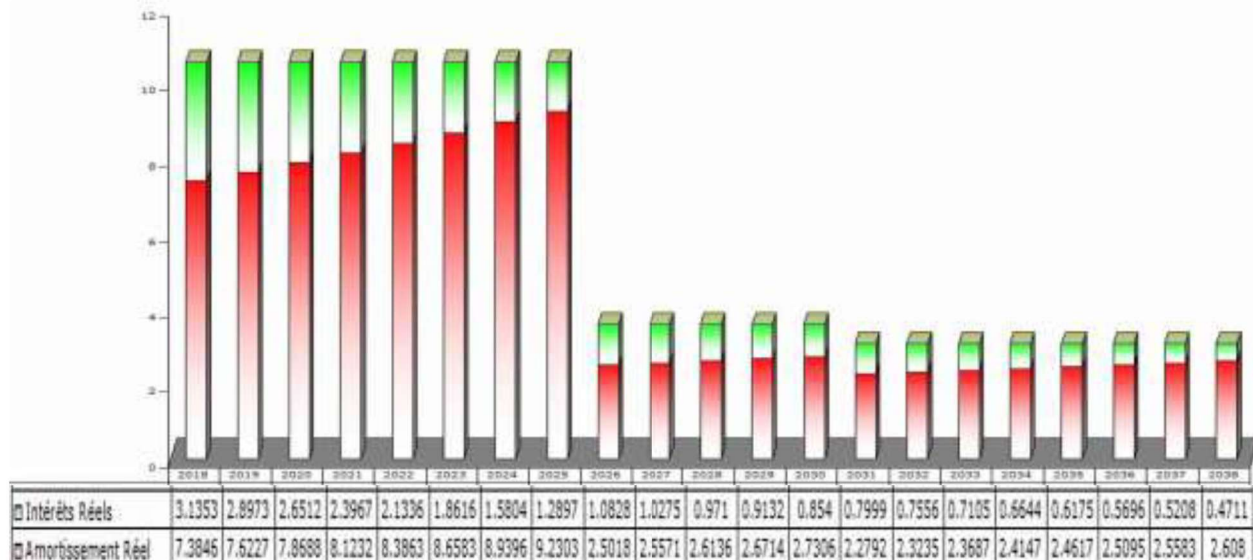
Au 1^{er} janvier 2018, lors de la reprise de la compétence « eau et assainissement » par la commune, les emprunts en cours pour ce service, contractés par la communauté de communes Pays de Chanac, ont été répartis entre les communes-membres selon une clé de répartition. La commune d'Esclanèdes a ainsi « hérité » d'une quote-part de trois emprunts, dont un « Travaux d'assainissement » s'est terminé en 2025. Ainsi, les emprunts en cours sont les suivants :

organisme banque / objet emprunt	durée	pér	montant origine	montant commune	capital au 01/01/2026	annuité 2026	
						capital	intérêt
Caisse d'Epargne / Travaux assainiss	8 ans (25/03/2018 - 25/11/2025)	T	289 000	48 000	0.00	0.00	
						0.00	0.00
Crédit Agricole / Investiss comm	13 ans (01/03/2018 - 01/12/2030)	T	195 000	5 300	2 314.36	505.44	
						431.80	73.64
Crédit Agricole / Consolid. ligne	29 ans (15/01/2018 - 15/10/2046)	T	350 000	68 260	53 058.86	3 079.12	
						2 070.00	1 009.12
TOTAL			834 000	121 560	55 373.22	3 584.56	
						2 501.80	1 082.76

6.2.2 L'annuité de la dette

L'annuité de la dette (somme des intérêts et du remboursement en capital que la commune doit payer dans l'année) représente la somme de 3 585 € en 2026 (au lieu de 10 520 € en 2025), car l'emprunt « travaux assainissement » de la Caisse d'Epargne s'est arrêté en 2025. Cela dégage environ 7 000 € pour le budget 2026.

Courbe des remboursements



6.2.3 L'encours de dette

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette (montant du capital restant à rembourser) atteint 55 603.43 €. Depuis 2018, il a diminué de 66 213 € (-55 %).

Evolution de l'encours de la dette

